



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 20 novembre 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt novembre, le conseil communautaire légalement convoqué le 12/11/2025 s'est réuni, sous la présidence de Roger DENORMANDIE, Président

**Membres en exercice : 60 – Présents : 34 - Votants : 46**

**Présents :**

Stéphanie BANOS, Luc CABOUSSIN, André CAPMARTY, Alain CARRASCO, Gérard CARRASCO, Jean-Luc CHAPLOT, Jean-Pierre DELANNOY, Nadine DELATTRE, Bruno DEMAEGDT, Roger DENORMANDIE, Jean-Paul FENOT, Didier FENOUILLET, Francis FLAMEY, Michel FORGET, Fabrice GENON, Charles GODRON, Stéphane GYARMATHY, Geneviève JACSONT, Xavier LAMOTTE, Christine LEMORE, Julien MASSET, Dominique MIRVAULT, Thierry MONDO, Joël PACHOT, Anastasia PODOROJNIY, Jean-Claude POTAGE, Michel POULAIN, Daniel RAY, Corinne RIOTTE, Evelyne SIVANNE, Sandrine SOSINSKI, Christophe VERBRUGGE, Laure VERRIER, Nadine VILLIERS

**Représentés :**

Brice CHANTRE donne pouvoir à Fabrice GENON, Martine FLON donne pouvoir à Stéphane GYARMATHY, Didier FRAPPAT donne pouvoir à Daniel RAY, Agnès GRANERO donne pouvoir à Xavier LAMOTTE, Laurence GUERINOT donne pouvoir à Nadine DELATTRE, Gérard JAMBUT donne pouvoir à Julien MASSET, Cédric LESAGE donne pouvoir à Sandrine SOSINSKI, Véronique SAMSON donne pouvoir à Christine LEMORE, Georges SOUCHAL donne pouvoir à Jean-Pierre DELANNOY  
FORET Sylvie remplace CHAUVIN Marc, DESSE Stéphanie remplace DE RYCK Régis, SAUNIER Denis remplace GAUTRY Jean-Claude

**“Absents :**

Raphaël BEAULIEU, Florence BENOIT, Jean-Claude BORZUCKI, Jean-Pierre BOURLET, Pascal CAMUSET, Jean-Louis CHAIGNEAU, Sabine CHARLES, Emric HERMANS, Julie LEFEBVRE, Carine LETERRIER, Yannick MAURY, Patricia MOREAU, Gisèle RICHARD, Serge ROSSIÈRE-ROLLIN

**Secrétaire de séance :** Geneviève JACSONT

**D 2025 5 7 Demande d'extension du territoire d'industrie sud Seine et Marne à la Communauté de communes Bassée-Montois**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Bassée-Montois et notamment la compétence actions de développement économique ;

Vu l'initiative « Territoires d'Industrie », lancée fin 2018 par l'État et représentant le volet territorial de la politique industrielle française ;

Vu le courrier en date du 7 octobre 2025 portant manifestation d'intérêt de la Communauté de communes Bassée-Montois à intégrer le programme "Territoires d'industrie" ;

Vu l'intérêt stratégique pour le territoire Bassée-Montois de bénéficier de ce label en vue de soutenir le développement industriel local,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 novembre 2025 ;

Considérant que le dispositif « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires ; qu'elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire ;

Considérant qu'il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant ;

Considérant que le Territoire d'industrie le plus proche de nous est composé de trois intercommunalités :

Communauté de communes du Pays de Nemours,

Communauté de communes du Pays de Montereau,

Communauté de communes Gâtinais Val de Loing.

Considérant que l'extension dudit Territoire d'industrie à la Communauté de communes Bassée-Montois assurerait une continuité géographique et permettrait de l'agrandir ;

Considérant l'intérêt commun d'œuvrer pour la croissance et l'emploi dans le cadre d'une action commune et ambitieuse sur les thèmes suivants :

Améliorer l'adéquation entre offres et demandes d'emplois,

Mieux identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques notamment des métiers en tension,

Définir et adapter l'offre de formation et d'orientation aux réalités du tissu économique et des besoins des habitants,

Soutenir l'émergence et le développement de projets,

Créer des synergies entre les acteurs et mobiliser tous les leviers.

Considérant que nous partageons les priorités du plan d'action du Territoire d'industrie sud Seine et Marne qui s'adosse à l'innovation, la décarbonisation, la formation et la réindustrialisation ;

Considérant qu'un courrier a été adressé à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins pour manifester l'intérêt de la Communauté de communes à intégrer ce dispositif, particulièrement au sein du Territoire d'industrie sud Seine et Marne ;

Considérant la gouvernance du Territoire d'industrie sud Seine et Marne à laquelle la Communauté de communes Bassée-Montois s'engagerait à participer ; que ce Territoire dispose d'un chef de projet dédié dont il conviendra de soutenir le co-financement aux côtés des autres intercommunalités si nous confirmons l'intérêt à ce dispositif ;

Considérant que la démarche de la Communauté de communes Bassée-Montois est appuyée et soutenue par des industriels locaux, notamment la société FICAP installée sur la commune de Bray sur Seine ;

Considérant que d'autres industriels locaux sont mobilisés pour relancer l'industrialisation et le développement de notre territoire ;

Considérant que les Communauté de communes de l'actuel Territoire d'industrie sud Seine et Marne soutiennent la candidature de la Communauté de communes Bassée-Montois ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 voix pour, 1 abstention)**

approuve la candidature de la Communauté de Communes Bassée-Montois à l'extension du "Territoire d'industrie sud Seine et Marne";

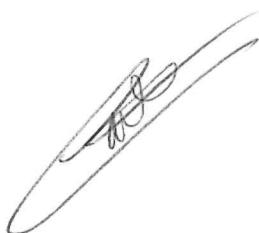
autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette candidature, à signer tout document utile et à représenter la collectivité auprès des services de l'État et des partenaires du programme.

Le Président, Roger DENORMANDIE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle – 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance**  
Geneviève JACSONT




**Le Président**  
Roger DENORMANDIE

